



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	32
Pouvoirs.....	09
Excusé.....	01
Absent.....	01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2024**

N°2024-12-01 : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 29 novembre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LE ROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	RENAULT Bernadette
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
BORDES Roselyne	BERTHE Éloïse	

Pouvoirs :

MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
FOURNIER Marine	à MANTEL SERGE
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

Excusé :

AÏDOUDI Salem

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu l'avis de la commission permanente Administration Générale en date du 3 décembre 2024 ;

Considérant que Monsieur Gérard PERRAULT, Conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions d' élu au titre de la liste « Livry-Gargan passionnément », par lettre du 20 septembre 2024 ;

Considérant que le conseiller municipal dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit, est remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ;

Considérant que Monsieur Alain ROZMAN, Madame Aurélie BOCCACCINI et Monsieur Jean-François MAGNIEN, venant après Monsieur Gérard PERRAULT sur la liste « Livry-Gargan passionnément », n'ont pas accepté de remplacer celui-ci comme conseiller municipal et en ont informé la Municipalité par lettres datées du 1^{er} et du 6 octobre 2024.

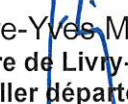
Considérant que Madame Bernadette RENAULT, venant après Monsieur Jean-François MAGNIEN sur la liste « Livry-Gargan passionnément », est donc appelée à remplacer Monsieur Gérard PERRAULT ;

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Article unique : Prend acte que Madame Bernadette RENAULT est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale.

Ainsi fait et délibéré en séance le 12 décembre 2024.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241212-2024-12-01-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.